

**VILLE DE SCEAUX**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**  
**5 mai 2014**

**Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 19 juin 2014**

## Sommaire

<b>I- OUVERTURE DE LA SEANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE.....</b>	<b>5</b>
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....</b>	<b>5</b>
<b>IV- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 FERRIET 5 AVRIL 2014.....</b>	<b>6</b>
<b>V- ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>7</b>
Adoption du règlement intérieur du conseil municipal. ....	7
Création des commissions municipales. ....	11
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres.....	12
Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité d'administration du centre communal d'action sociale.....	13
Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité d'administration de la maison de retraite Renaudin. ....	15
Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de Sceaux Habitat. ....	16
Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEMA-Sceaux. ....	17
Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration et des délégués au sein de l'assemblée générale au sein de la Société publique locale – la cuisine Montrouge Sceaux.....	18
Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles des écoles maternelles, élémentaires et primaires. ....	20
Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des lycées, collèges (du lycée et collège Lakanal, du lycée et collège Marie-Curie et du lycée des métiers Florian). ....	20
Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux, université Paris-sud.....	21
Désignation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la faculté Jean Monnet – université Paris Sud. ....	22

Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration d'associations .....	22
Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI) et au sein de l'Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative (UDOTSI). .....	30
Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité français pour l'environnement et le développement durable – Comité21. ....	30
Désignation d'un délégué local représentant les élus au sein du Comité National d'Action Sociale. ....	31
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées. ....	31
Désignation des représentants du conseil municipal aux comités d'administration des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes : .....	32
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement .....	35
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux .....	35
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative du secteur des Quatre Chemins.....	36
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative du secteur et Albert 1 <sup>er</sup> .....	37
Désignation des représentants du conseil municipal au sein au sein du comité du pôle Robinson. ....	37
Désignation des membres du conseil municipal au sein des comités consultatifs.....	37
Constitution de la commission communale des impôts directs. ....	40
Proposition d'une liste de contribuables susceptibles de figurer au sein de la Commission intercommunale des impôts directs de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.....	43
Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal. ....	44
Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux. ....	45
Opération rue des Pépinières – garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Habitat pour l'acquisition du terrain situé 4 rue des Pépinières. ....	46

<b>VI- AFFAIRES CULTURELLES.....</b>	<b>48</b>
Demande de subvention annuelle de fonctionnement pour la bibliothèque municipale auprès du conseil général des Hauts-de-Seine.....	48
<b>VII- AFFAIRES SCOLAIRES.....</b>	<b>49</b>
Carte scolaire – 2014-2015.....	49
<b>VIII- AFFAIRES FINANCIÈRES.....</b>	<b>49</b>
Constitution d'un groupement de commandes pour diverses familles d'achats.....	49
<b>IX- QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>51</b>
<b>X- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....</b>	<b>51</b>
<b>XI- DÉCISIONS DU MAIRE.....</b>	<b>51</b>
<b>XII- QUESTIONS ORALES.....</b>	<b>52</b>
Question orale de Claude DEBON .....	52
Question orale de Jean-Jacques CAMPAN .....	53

## **I- OUVERTURE DE LA SEANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h37 sous la présidence de Philippe Laurent.*

### **M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

## **II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

### **M. le maire**

Conformément à la tradition, et bientôt au règlement intérieur, je demande au benjamin de ce conseil, Timothé Lefebvre de bien vouloir faire l'appel.

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **Timothé LEFEBVRE**

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Sakina Bohu-Alibay
- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefebvre

- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Hervé Douceron
- ✓ Claude Debon
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent.
- ✓ Thierry Legros, en retard
- ✓ Xavier Tamby, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet.
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Roselyne Holuigue-Lerouge.

**M. le maire**

Merci à toutes et à tous. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

**IV- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 FERRIET  
5 AVRIL 2014**

**M. le maire**

Nous commençons par l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2014.

**Benjamin LANIER**

Juste une explication de vote. Nous n'étions pas présents. Par conséquent, nous ne prendrons pas part au vote sur ce procès-verbal.

**M. le maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 11 février est adopté à l'unanimité des votants ; 3 élus ne prennent pas part au vote.*

Nous passons au vote du procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal du 5 avril 2014. Est-ce qu'il y a des observations ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 5 avril est adopté à l'unanimité des votants.*

## **V- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.**

#### **M. le maire**

Nous passons à présent à toute une série de délibérations destinées à mettre en place le fonctionnement de notre conseil municipal pour les six années à venir.

Le premier point porte sur l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal.

Selon l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le conseil municipal établit et vote son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect du cadre de la loi.

Dans le projet de règlement, nous faisons apparaître en caractères italiques les dispositions du code général des collectivités territoriales avec référence des articles et en caractères droits, les dispositions propres au règlement intérieur du conseil municipal de la commune.

Il n'y a pas de changements majeurs par rapport au règlement intérieur du précédent mandat.

Qui souhaite intervenir ?

#### **Hervé DOUCERON**

Monsieur le maire, chers collègues, je vais passer en revue un certain nombre d'éléments et de propositions au fur et à mesure des articles.

#### Article 2 – Convocations.

Le délai de réglementairement est certes légalement fixé à 5 jours francs. Néanmoins, il s'agit d'un délai minimum. Pour la qualité des débats et la pleine prise de possession des documents par l'opposition, serait-il possible de porter ce délai à 8 jours ?

#### Article 5 – Questions orales.

Il est précisé que les questions orales pourront donner lieu à débat sur décision du maire annoncée en début de séance. S'agit-il du début de la séance du conseil municipal ou du début de la séance des questions orales ?

Article 6 – Questions écrites.

Le délai de réponse ne doit pas excéder 30 jours. Il est précisé « hors période d'été ». Serait-il possible de préciser cette période par des dates et de préciser le délai de réponse dans cette période ?

Article 9 – Fonctionnement des commissions municipales.

La commission se réunit sur convocation du maire lorsqu'il l'estime utile. Je trouve cela particulièrement imprécis. On a pu constater lors de la mandature précédente qu'un certain nombre de commissions ont été créées et jamais réunies. Pourrait-on préciser « lorsqu'il l'estime utile et au minimum une fois par an. » De façon à ce qu'il y ait un minimum de débat au sein des commissions.

Par ailleurs, la convocation est adressée au moins cinq jours avant la réunion, accompagnée de l'ordre du jour. Serait-il possible de préciser « et d'éléments de réflexion et de préparation des débats. » ? En effet, découvrir des documents sur table ne permet pas de faciliter les débats et la pertinence des échanges.

Article 10 – Comités consultatifs.

Les réunions se tiennent sur convocation du maire. Là encore, pourrait-on préciser un minimum de convocations annuelles ?

Article 29 – Procès-verbaux.

Serait-il possible de prévoir un affichage sur tous les panneaux municipaux pour la pleine information du public ?

Article 30 – Comptes rendus.

Même remarque pour la synthèse sommaire des décisions qui est traditionnellement affichée sur le panneau de la mairie. Est-il possible de l'afficher sur tous les panneaux municipaux ?

**M. le maire**

Merci Monsieur Douceron. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

**Christian LANCRENON**

J'avais la même remarque que Monsieur Douceron concernant le délai de convocation fixé à cinq jours. Ce serait bien d'avoir les dossiers du conseil plus tôt. Il est en effet étrange que les questions orales doivent être adressées six jours francs avant la séance du conseil municipal alors que nous ne disposons des dossiers que cinq jours avant. Il serait utile de pouvoir disposer des dossiers avant de poser les questions orales ou de ramener le délai des questions orales à trois ou quatre jours.

Je constate par ailleurs qu'il a été ajouté un passage à la fin de ce règlement intérieur qui n'existait pas dans celui de la précédente mandature. Je crois qu'il s'agit là d'une première à Sceaux. Il est précisé que les articles sont signés nominativement par les conseillers municipaux avec indication de l'intitulé de la liste sous laquelle ils ont été élus, à l'exclusion de toute autre mention relative à des fonctions politiques ou électives. Je suggère d'ajouter au début de ce paragraphe « Pour Christian Lancrenon ». Car cela signifie que je ne pourrais plus signer mes tribunes de la mention « délégué UMP de Sceaux ».

**Jean-Philippe ALLARDI**

Je voudrais rappeler à Monsieur Lancrenon que la liste « Vivre à Sceaux » a eu l'investiture de l'UDI et le soutien de l'UMP. Cette liste comporte dix élus UMP. Vous n'êtes pas représentant de l'UMP dans cette assemblée.

**Christian LANCRENON**

Je reste néanmoins délégué UMP de la Ville.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

**Chantal BRAULT**

Je voulais dire un mot sur les conseils consultatifs. Ils sont nombreux, ce qui est une particularité de la Ville de Sceaux. Peu de villes en comptent autant. Ils sont convoqués par le maire et peuvent être présidés par un adjoint en fonction de l'actualité. Je crois qu'il faut laisser l'actualité et les projets de la Ville dicter le rythme de ces convocations.

Lorsque nous avons travaillé sur les rythmes scolaires, nous avons convoqué plusieurs réunions à des dates très proches les unes des autres. À d'autres moments, l'actualité le nécessitait moins. Fixer un nombre minimum de réunions me paraît superfétatoire.

**Francis BRUNELLE**

Un petit mot pour Monsieur Lancrenon concernant sa remarque sur les questions orales. Christian Lancrenon a été adjoint au maire et conseiller municipal. Il sait parfaitement qu'il y a un certain nombre de questions orales qui ne sont pas liées aux débats inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal. Sa remarque me paraît donc hors sujet sur le plan technique.

**M. le maire**

J'entends bien les demandes des uns et des autres. À l'exception de quelques détails, ce règlement intérieur est le même que celui de la précédente mandature.

Les délais de convocation fixés dans ce règlement intérieur sont les délais légaux. Je rappelle que le calendrier des séances municipales est communiqué très à l'avance. Chacun peut réserver dans son agenda les séances du conseil municipal. Si des réunions de commissions sont organisées, nous essaierons de les convoquer et d'en faire le cas échéant un calendrier. Nous verrons en fonction de l'actualité. Je propose que nous gardions ce délai de convocation tout en sachant qu'un planning semestriel est adressé à l'ensemble des élus.

Je suis d'accord pour préciser les dates de la période d'été. Il s'agit des mois de juillet et août.

S'agissant du débat sur les questions orales, il s'agit bien du début de la séance du conseil municipal. Nous le préciserons.

S'agissant des réunions de commissions et du contenu des dossiers, je suis ouvert et prêt à tout. Je dois cependant vous rappeler qu'un certain nombre d'informations transmises lors de ces réunions ont été présentées à l'extérieur par certains membres comme étant des décisions arrêtées ou représentant un danger. Si chacun s'engage clairement à un devoir de réserve lors de ces réunions et après, je suis prêt à reconsidérer la question. Pour être associés à l'élaboration des dossiers, dont certains sont complexes, les élus doivent respecter le devoir de réserve, ce qui n'a pas toujours été le cas. Nous n'avons donc pas une expérience très positive sur le fait de transmettre des documents avant la tenue des commissions. Si l'on veut participer aux décisions, il faut admettre qu'il y ait des discussions. Ce n'est pas parce que le maire, un adjoint ou un élu émet une idée que celle-ci est forcément définitivement arrêtée. C'est ainsi que les choses doivent se passer dans les assemblées ayant pour objet le service rendu aux habitants et le développement du territoire.

En ce qui concerne votre demande d'affichage des procès-verbaux et des comptes rendus sommaires sur l'ensemble des panneaux, cela n'est pas possible en raison du nombre de pages que cela représente. Le compte rendu sommaire est publié peu de temps après la séance. Le procès-verbal est publié sur le site et affiché sur le panneau dès lors qu'il a été approuvé par la séance suivante du conseil.

Je ne propose donc pas de modifications au projet de règlement intérieur, excepté pour la période d'été et la précision sur les questions orales.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

En réponse à notre demande concernant la modification du délai de remise des documents avant la tenue du conseil municipal, vous opposez le fait que nous disposons du planning. Cela n'a rien à voir. Nous sommes bien entendu au courant des dates fixées pour le conseil municipal, mais nous ignorons l'ordre du jour et les dossiers qui seront traités. Cela n'a rien à voir avec le calendrier. Ce qui est important, c'est d'avoir deux ou trois jours supplémentaires lorsque l'on n'a pas eu accès à l'élaboration des documents.

En ce qui concerne les procès-verbaux dans leur intégralité, les afficher sur tous les panneaux peut sembler beaucoup, mais un habitant des Blagis apprécierait de les voir afficher sur un panneau du quartier.

**M. le maire**

Le procès-verbal est disponible au point Accueil Info Mairie des Blagis. Les gens peuvent donc le consulter sans passer par Internet.

**Benjamin LANIER**

S'agissant des questions orales, il me semble que le délai pour les adresser à la CAHB est de trois jours. Peut-être que l'on pourrait faire de même.

**M. le maire**

L'expérience montre que l'on trouve toujours quelque chose à dire, même cinq jours avant la séance. La preuve, ce soir. Ce ne sont d'ailleurs pas toujours des questions. Ce sont parfois des déclarations.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le règlement intérieur du conseil municipal est adopté à la majorité avec 1 abstention et 3 voix contre.*

**Création des commissions municipales.**

**M. le maire**

Le règlement intérieur stipulant que le conseil municipal peut créer des commissions permanentes, il est proposé de créer trois commissions :

- ✓ Commission de l'aménagement urbain et de l'environnement,
- ✓ Commission du suivi budgétaire,
- ✓ Commission « services à la population » qui regroupe un certain nombre de problématiques autour de la famille, l'enfance, les seniors, la culture, le sport, etc.

Pour éviter les difficultés de gestion, il est proposé à l'ensemble des élus du conseil de siéger dans ces commissions. Nous respectons ainsi totalement le principe de la proportionnelle.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres.**

#### **M. le maire**

Nous passons à présent à la désignation des représentants du conseil municipal dans un certain nombre d'instances en commençant par la commission d'appel d'offres.

Les textes fixent sa composition à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Elle est présidée par le maire ou son représentant.

La désignation se fait à la proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Pour la majorité, j'ai reçu les candidatures des titulaires et suppléants suivants :

#### **Titulaires :**

- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Florence Presson
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Patrice Pattée

#### **Suppléants :**

- ✓ Thibault Hennion
- ✓ Timothé Lefevbre
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

#### **Benjamin LANIER**

Au nom de Sceaux pour tous, Hachem Alaoui-Benhachem, Benjamin Lanier et Sophie Ganne-Moison.

#### **Hervé DOUCERON**

Hervé Douceron, Jean-Jacques Campan, Claude Debon

Sceaux, le 5 mai 2014

*Il est procédé au vote à bulletin secret.*

Résultats du vote :

- ✓ Liste Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Liste Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Liste La Voix des Scéens : 3 voix
- ✓ Bulletin blanc : 1

**M. le maire**

La liste Vivre à Sceaux obtient 4 sièges, il reste un cinquième siège à pourvoir. Sceaux pour tous et La Voix des Scéens ayant remporté le même nombre de suffrages, le siège doit être attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Il s'agit en l'occurrence de M. Hervé Douceron.

*Sont désignés Jean-Pierre Riotton, Catherine Arnoult, Florence Presson, Claire Vigneron, Hervé Douceron en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres et Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Pauline Schmidt, Philippe Tastes et Claude Debon en qualité de membres suppléants de la commission d'appel d'offres.*

**M. le maire**

Je rappelle que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire et que ce dernier peut désigner son représentant pour la présider. Je désignerai donc Isabelle Drancy.

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité d'administration du centre communal d'action sociale.**

**M. le maire**

Le centre communal d'action sociale comprend huit membres élus au sein du conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi un certain nombre de personnalités. Je vous propose de fixer à huit le nombre de membres élus au sein du conseil municipal.

Cette élection se fait également à l'élection proportionnelle au plus fort reste. Parmi les membres nommés par le maire doivent figurer au moins un représentant des associations familiales, un représentant des associations de retraités, un représentant des associations de personnes handicapées du département et un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion ou de la lutte contre l'exclusion.

Pour la liste Vivre à Sceaux, j'ai reçu les candidatures suivantes :

- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Monique Pourcelot

- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefevbre
- ✓ Othmane Khaoua
- ✓ Chantal Brault

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

**Benjamin LANIER**

- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Sophie Ganne-Moison
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem

**Jean-Jacques CAMPAN**

Hervé Douceron et Claude Debon.

**M. le maire**

Il nous faut voter.

**Benjamin LANIER**

Est-ce que l'on arriverait au même résultat ? 7 sièges à la majorité et 1 siège pour l'opposition.

**M. le maire**

Le calcul au plus fort reste donne 6 sièges pour la majorité et 2 sièges pour l'opposition. Soit la liste suivante :

- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Claire Beillard-Boudada
- ✓ Timothé Lefevbre
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hervé Douceron

1 élu ne prend pas part au vote.

Êtes-vous d'accord ?

*Cette composition est adoptée à l'unanimité des votants. 1 élu ne prend pas part au vote.*

**M. le maire**

Je précise que la réunion d'installation du CCAS se tiendra le 19 mai à 18 h 30.

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité d'administration de la maison de retraite Renaudin.**

**M. le maire**

Le conseil d'administration présidé par le maire comprend douze membres parmi lesquels :

- ✓ Trois représentants du conseil municipal, dont le maire,
- ✓ deux représentants du conseil général des Hauts-de-Seine,
- ✓ un représentant de la C.N.A.V.T.S,
- ✓ deux membres nommés par le maire en fonction de leurs compétences,
- ✓ le médecin de l'établissement,
- ✓ deux représentants des résidents,
- ✓ un représentant du personnel de l'établissement.

Candidatures

- ✓ Vivre à Sceaux : Monique Pourcelot, Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison
- ✓ La Voix des Scéens : Hervé Douceron.

**M. le maire**

Il y a deux solutions : soit nous votons à bulletin secret, soit nous votons à main levée, ce qui nous fera gagner du temps.

*Le principe du vote à main levée est adopté à l'unanimité.*

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ La Voix des Scéens : 3 voix

1 élu ne prend pas part au vote.

*Sont désignés à la majorité Monique Pourcelot et Jean-Philippe Allardi.*

## **Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de Sceaux Habitat.**

### **M. le maire**

Le conseil d'administration de Sceaux Habitat est composé de :

- ✓ 9 représentants de la collectivité territoriale parmi lesquels
  - 6 conseillers municipaux,
  - 3 personnes qualifiées dont l'une ayant la qualité d' élu de l'établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, à savoir élu de la CAHB et pas élu de Sceaux.
- ✓ 3 représentants des locataires,
- ✓ 4 représentants socioprofessionnels parmi lesquels un représentant de la CAF, un représentant de l'UDAF, un représentant des organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction et un représentant des organismes des syndicats du personnel de l'office public de l'habitat.
- ✓ 1 représentant d'un organisme intervenant en matière d'insertion.

S'agissant des conseillers municipaux, les candidatures sont les suivantes :

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent, Philippe Tastes, Roselyne Holuigue-Lerouge, Thierry Legros, Othmane Khaoua, Patrice Pattée.
- ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem.
- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

S'agissant des personnes qualifiées :

- ✓ Paul Mathis
- ✓ Patrick Jaffray
- ✓ Françoise Schoeller, conseillère communautaire

Cette désignation n'est pas soumise à la représentation proportionnelle.

### **Benjamin LANIER**

Le maire peut décider qu'elle le soit.

### **Hervé DOUCERON**

Dans un souci démocratique.

#### Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ La Voix des Scéens : 3 voix

✓ Abstention : 1

*Sont désignés à la majorité Philippe Laurent,, Philippe Tastes, Roselyne Holuigue-Lerouge, Thierry Legros, Othmane Khaoua, Patrice Pattée. Pour siéger au conseil d'administration en tant que représentants du conseil municipal au conseil d'administration de Sceaux Habitat.*

*Sont désignés à l'unanimité des votants Paul Mathis, Patrick Jaffray et Françoise Schoeller pour siéger en tant que personnalités qualifiées au conseil d'administration de Sceaux Habitat.*

*Outre le maire président de droit*

### **Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEMA-Sceaux.**

#### **M. le maire**

La SEMA-Sceaux est une société d'économie mixte d'aménagement dont l'activité principale est la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux.

Cette désignation n'est pas soumise à la représentation proportionnelle.

L'assemblée générale de la société réunit l'ensemble des actionnaires, dont la Ville qui détient un peu plus de 60 % du capital. Dans ce cadre, la Ville est représentée par une seule personne physique.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner le délégué spécial chargé de représenter la Ville, actionnaire majoritaire, à l'assemblée générale de la société. Je me porte candidat.

Est qu'il y a d'autres candidatures ?

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Les désignations n'étant pas soumises à la représentation proportionnelle, nous ne prendrons pas part au vote. C'est une mascarade de démocratie.

#### **M. le maire**

Vous ne pouvez pas parler de mascarade de démocratie alors que les désignations sont soumises à un vote.

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Le principe, c'est la proportionnelle !

**M. le maire**

Quel principe ? C'est la loi qui fixe les principes. Vous répétez sans cesse qu'il faut respecter la loi. Nous la respectons.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

**Benjamin LANIER**

Hachem Alaoui-Benhachem.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

- ✓ Philippe Laurent : 26 voix
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem: 3 voix
- ✓ 4 élus ne prennent pas part au vote.

**M. le maire**

Il appartient au conseil municipal de désigner quatre représentants au conseil d'administration de la SEMA Sceaux. Cette désignation n'est pas soumise à la représentation proportionnelle.

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent, Philippe Tastes, Thierry Legros, Othmane Khaoua.
- ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem.

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ 4 élus ne prennent pas part au vote.

*Sont désignés à la majorité Philippe Laurent, Philippe Tastes, Thierry Legros, Othmane Khaoua.*

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration et des délégués au sein de l'assemblée générale au sein de la Société publique locale – la cuisine Montrouge Sceaux.**

**M. le maire**

La Ville est actionnaire de la SPL cuisine Montrouge Sceaux. Il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au conseil d'administration. Le nombre de sièges d'administrateurs

est fixé à 9. Les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration sont désignés parmi les membres des conseils municipaux suivant la répartition suivante :

- ✓ 5 pour la Ville de Montrouge
- ✓ 4 pour la Ville de Sceaux

J'ai reçu les candidatures de Philippe Laurent, Florence Presson, Isabelle Drancy et Jean-Pierre Riotton.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons toujours été hostiles à cette opération. Par conséquent, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. le maire**

Très bien. Hachem Alaoui-Benhachem se porte candidat.

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ 4 élus ne prennent pas part au vote.

*Sont désignés à la majorité Philippe Laurent, Florence Presson, Isabelle Drancy et Jean-Pierre Riotton.*

**M. le maire**

Il faut également désigner un délégué par collectivité actionnaire pour siéger à l'assemblée générale. Je me porte candidat.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

- ✓ Philippe Laurent : 26 voix.
- ✓ Abstentions : 7

*Philippe Laurent est désigné à l'unanimité des votants.*

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'écoles des écoles maternelles, élémentaires et primaires.**

**M. le maire**

En application de l'article D 411-1 du code de l'éducation, il est institué dans chaque école un conseil dans lequel siègent notamment le maire (ou son représentant) et un élu désigné par le conseil municipal.

Il est proposé pour siéger au sein des conseils d'écoles suivants :

- ✓ Écoles maternelle et élémentaire des Clos Saint-Marcel : Claire Vigneron
- ✓ Écoles maternelle et élémentaire du Centre : Xavier Tamby
- ✓ Écoles maternelle et élémentaire des Blagis : Sakina Bohu-Alibay
- ✓ École primaire du Petit-Chambord : Thibault Hennion

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (3 abstentions ; 1 élu ne prend pas part au vote).*

**Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des lycées, collèges (du lycée et collège Lakanal, du lycée et collège Marie-Curie et du lycée des métiers Florian).**

Nous devons désigner trois membres au sein du conseil d'administration de chacun des établissements.

Pour les collège et lycée Lakanal

- ✓ Vivre à Sceaux : Chantal Brault, Thibault Hennion, Xavier Tamby
- ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ 4 élus ne prennent pas part au vote

*Sont désignés à la majorité Chantal Brault, Thibault Hennion, Xavier Tamby*

Pour les collège et lycée Marie Curie :

- ✓ Vivre à Sceaux : Chantal Brault, Pauline Schmidt, Othmane Khaoua
- ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix

- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ 4 élus ne prennent pas part au vote

*Sont désignés à la majorité Chantal Brault, Pauline Schmidt, Othmane Khaoua.*

Pour le lycée des métiers Florian :

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Tastes, Florence Presson Jean-Pierre Riotton,
- ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison
- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ La Voix des Scéens : 3 voix
- ✓ 1 élu ne prend pas part au vote

*Sont désignés à la majorité Philippe Tastes, Jean-Pierre Riotton, Florence Presson.*

### **Désignation des délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux, université Paris-sud**

#### **M. le maire**

Nous devons désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Les candidatures reçues sont les suivantes :

- ✓ Vivre à Sceaux : Sylvie Bléry-Touchet (titulaire), Pauline Schmidt (suppléante)
- ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison (titulaire), Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignées à la majorité Sylvie Bléry-Touchet (titulaire) et Pauline Schmidt (suppléante).*

**Désignation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la faculté Jean Monnet – université Paris Sud.**

**M. le maire**

Nous devons désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent (titulaire), Chantal Brault (suppléante)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire), Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant).

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Philippe Laurent (titulaire) et Chantal Brault (suppléante).*

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration d'associations**

**M. le maire**

**Centre social et culturel des Blagis :**

Représentants :

- 2 délégués (membres de droit) au conseil d'administration

- ✓ Vivre à Sceaux : Chantal Brault et Monique Pourcelot

- 1 délégué au bureau

- ✓ Vivre à Sceaux : Chantal Brault.
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier
- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ La Voix des Scéens : 3 voix
- ✓ Abstention : 1

*Sont désignées à la majorité Chantal Brault et Monique Pourcelot en tant que déléguées au conseil d'administration et Chantal Brault en tant que déléguée au bureau.*

**Animathèque-MJC:**

Représentants :

- Le maire, membre de droit
- L'adjoint au maire chargé des affaires culturelles, membre de droit,
- 1 délégué.
  - ✓ Vivre à Sceaux : Chantal Brault
  - ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désignée à la majorité Chantal Brault.*

**ASAS Basket:**

Représentants :

- L'adjoint au maire, chargé des sports
- 1 délégué
  - ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Pierre Riotton
  - ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Jean-Pierre Riotton.*

**Association de développement intercommunal des Blagis :**

Représentants :

- Le maire, membre de droit
- 3 délégués
  - ✓ Vivre à Sceaux : Bruno Philippe, Monique Pourcelot, Othmane Khaoua
  - ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem

- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ La Voix des Scéens : 3 voix
- ✓ Abstention : 1

*Sont désignés à la majorité Bruno Philippe, Monique Pourcelot et Othmane Khaoua.*

**Association intercommunale des Blagis**

Représentants :

- Le maire, membre de droit et 3 délégués au conseil d'administration
- Le maire ou son représentant au sein du bureau
  - ✓ Vivre à Sceaux : Sylvie Bléry-Touchet, Catherine Lequeux, Othmane Khaoua
  - ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison
  - ✓ La Voix des Scéens : Hervé Douceron

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ La Voix des Scéens : 3 voix
- ✓ Abstention : 1

*Sont désignés à la majorité Sylvie Bléry-Touchet, Catherine Lequeux et Othmane Khaoua*

**Association Les Gémeaux :**

**M. le Maire**

Le bâtiment est maintenant propriété de la communauté d'agglomération. En tant que financeur, c'est elle qui désigne les membres du conseil d'administration. Cependant, le théâtre étant situé sur son territoire, la Ville de Sceaux dispose d'un siège de membre associé au conseil d'administration. C'est la même chose pour la piscine et pour Firmin Gémier.

Représentants :

- 1 siège de membre associé
  - ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Philippe Allardi
  - ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Jean-Philippe Allardi.*

**Association « Les Amis de Sceaux »**

Représentants :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Jean-Philippe Allardi.*

**Association « musique et orgue à Saint Jean-Baptiste de Sceaux » :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Jean-Philippe Allardi.*

**Association des villes universitaires de France (AVUF) :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Jean-Philippe Allardi.*

**Agence pour le développement régional du cinéma (ADRC) :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Jean-Philippe Allardi.*

**Association du Développement de la Télédistribution (ADETEL) :**

Représentants :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

- ✓ Vivre à Sceaux : Florence Presson (titulaire) et Timothé Lefebvre
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix

Sceaux, le 5 mai 2014

- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Florence Presson (titulaire) et Timothé Lefebvre (suppléant).*

**Établissement médico-professionnel de Bourg-la-Reine (EMPRO) :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Bruno Philippe
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Bruno Philippe.*

**Club des villes cyclables :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Patrice Pattée
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Patrice Pattée.*

**Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) :**

Représentants :

- l'adjoint au maire, chargé des sports
- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Tastes et Jean-Pierre Riotton
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Philippe Tastes et Jean-Pierre Riotton.*

**Association Élus Santé Publique et Territoires (ESPT),**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Francis Brunelle
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désigné à la majorité Francis Brunelle.*

**ARA 21, association du réseau ACTIPOLE 21 :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désignée à la majorité Sylvie Bléry-Touchet.*

**Association « Maison des adolescents des Hauts-de-Seine » :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Catherine Lequeux
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désignée à la majorité Catherine Lequeux.*

**Association « Label ville internet » :**

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Florence Presson
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désignée à la majorité Florence Presson.*

**Association « centre ville en mouvement » :**

Représentants :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent (titulaire) et Sylvie Bléry-Touchet (suppléante)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix

Sceaux, le 5 mai 2014

- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Philippe Laurent (titulaire) et Sylvie Bléry-Touchet (suppléante).*

**Association SYNCOM (association pour la gestion des fouilles des concessionnaires) :**

Représentants :

- 2 délégués

- ✓ Vivre à Sceaux : Patrice Pattée et Jean-Pierre Riotton
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Patrice Pattée et Jean-Pierre Riotton.*

**Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI) et au sein de l'Union départementale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative (UDOTSI).**

**M. le maire**

Représentant :

-1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Est désignée à la majorité Sylvie Bléry-Touchet.*

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité français pour l'environnement et le développement durable – Comité21.**

Représentants :

- 1 délégué titulaire  
Sceaux, le 5 mai 2014

- 1 délégué suppléant

- ✓ Vivre à Sceaux : Florence Presson (titulaire) et Othmane Khaoua (suppléant)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem( suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Florence Presson (titulaire) et Othmane Khaoua (suppléant).*

### **Désignation d'un délégué local représentant les élus au sein du Comité National d'Action Sociale.**

#### **M. le maire**

Il s'agit d'une association qui regroupe un grand nombre de collectivités et qui gère l'action sociale en direction du personnel.

Représentant :

- 1 délégué

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent
- ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ La Voix des Scéens : Hervé Douceron

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ La Voix des Scéens : 3 voix
- ✓ Abstention : 1

*Est désigné à la majorité Philippe Laurent.*

### **Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

#### **M. le maire**

Il s'agit d'une commission placée auprès de la communauté d'agglomération chargée d'évaluer les charges liées aux transferts des compétences opérés en faveur des établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe professionnelle unique.

Sceaux, le 5 mai 2014

Cette commission se compose de 14 délégués, soit deux par ville membre.

Représentants :

- 2 délégués

- ✓ Vivre à Sceaux : Isabelle Drancy et Thibault Hennion
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier et Hachem Alaoui-Benhachem

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Isabelle Drancy et Thibault Hennion.*

**Désignation des représentants du conseil municipal aux comités d'administration des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :**

**Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) :**

**M. le maire**

Nous avons délégué à ce syndicat les compétences correspondant au service de distribution public du gaz.

**Benjamin LANIER**

Je propose de regrouper les votes sur ces délibérations.

**Hervé DOUCERON**

Oui, plutôt qu'un simulacre de démocratie. Cela ira plus vite. Ce sera plus sain et plus clair.

Représentants :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

- ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Pierre Riotton (titulaire) et Philippe Tastes (suppléant)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Jean-Pierre Riotton (titulaire) et Philippe Tastes (suppléant).*

**Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'Électricité et les réseaux de télécommunication (SIPPEREC) :**

Représentants :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

- ✓ Vivre à Sceaux : Jean-Pierre Riotton (titulaire) et Philippe Tastes (suppléant)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Jean-Pierre Riotton (titulaire) et Philippe Tastes (suppléant).*

**Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux :**

Représentants :

- 2 délégués titulaires

- 2 délégués suppléants

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent et Roselyne Holuigue-Lerouge (titulaires), Catherine Lequeux et Liza Magri (suppléantes)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Philippe Laurent et Roselyne Holuigue-Lerouge (titulaires), Catherine Lequeux et Liza Magri (suppléantes)*

**Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) :**

Représentants :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

- ✓ Vivre à Sceaux : Roselyne Holuigue-Lerouge (titulaire) et Catherine Arnoult (suppléante)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignées à la majorité Roselyne Holuigue-Lerouge (titulaire) et Catherine Arnould (suppléante).*

**Syndicat mixte d'études ouvert « Paris Métropole » :**

Représentants :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent (titulaire) et Thibault Hennion (suppléant)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Philippe Laurent (titulaire) et Thibault Hennion (suppléant).*

**Syndicat mixte ouvert « Autolib Métropole » :**

Représentants :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

Sceaux, le 5 mai 2014

- ✓ Vivre à Sceaux : Patrice Pattée (titulaire) et Timothé Lefebvre (suppléant)
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier (titulaire) et Hachem Alaoui-Benhachem (suppléant)

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Patrice Pattée (titulaire) et Timothé Lefebvre (suppléant).*

### **Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement**

#### **M. le maire**

Il s'agit d'une commission réunissant la Ville et les commerçants des marchés sous forme paritaire. Le conseil municipal doit désigner six représentants. Les commerçants non sédentaires procéderont pour leur part à l'élection de leurs représentants, soit quatre représentants pour le marché du Centre et deux représentants pour le marché de la gare de Robinson.

- ✓ Vivre à Sceaux : Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, Jean-Louis Oheix, Claire Beillard-Boudada, Patrice Pattée et Catherine Lequeux
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison et Hachem Alaoui-Benhachem

Résultats du vote :

- ✓ Vivre à Sceaux : 26 voix
- ✓ Sceaux pour tous : 3 voix
- ✓ Abstentions : 4

*Sont désignés à la majorité Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, Jean-Louis Oheix, Claire Beillard-Boudada, Patrice Pattée et Catherine Lequeux.*

### **Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux**

#### **M. le maire**

Cette désignation doit se faire dans le respect du principe de la proportionnelle.

Il est créé dans les communes de plus de 10 000 habitants une commission consultative compétente pour un ou plusieurs services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou confiés à un tiers par convention de délégation de service public.

Au titre du conseil municipal doivent siéger le maire, les adjoints concernés et 6 élus désignés par le conseil municipal. Je n'ai reçu que cinq candidatures, mais nous pouvons élire un représentant de chacun des groupes de l'opposition.

- ✓ Vivre à Sceaux : Florence Presson, Jean-Pierre Oheix, Claire Beillard-Boudada, Catherine Lequeux
- ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ La Voix des Scéens : Jean-Jacques Campan

*Sont désignés à l'unanimité des votants Florence Presson, Jean- louis Oheix, Claire Beillard-Boudada, Catherine Lequeux, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan (1 abstention)*

### **Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative du secteur des Quatre Chemins.**

#### **M. le maire**

S'agissant des secteurs de projets, il est demandé au conseil municipal de désigner six représentants du conseil municipal. Ce nombre peut être modifié. Je propose de passer à 10 membres, outre le maire, et que chaque groupe de l'opposition désigne une personne.

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Laurent, Patrice Pattée, Roselyne Holuigue-Lerouge, Sylvie Bléry-Touchet, Thierry Legros, Liza Magri, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Catherine Lequeux
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier
- ✓ La Voix des Scéens : Jean-Jacques Campan

#### **Christian LANCRENON**

Pour les trois secteurs de projets, Albert 1<sup>er</sup>, Quatre Chemins et Robinson, puisque l'élection est élargie à 10 membres, j'aimerais pouvoir siéger.

#### **M. le maire**

C'est 8 membres plus deux autres membres. Il faut donc que quelqu'un vous fasse la place.

#### **Christian LANCRENON**

Je voulais vous l'entendre dire. Monsieur Brunelle va se faire un plaisir.

#### **Francis BRUNELLE**

Je n'y suis pas, mais je l'aurais fait volontiers.

**Christian LANCRENON**

Je n'en doute pas.

*Sont désignés à l'unanimité des votants Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Thierry Legros, Mme Liza Magri, M. Timothé Lefebvre, Mmes Catherine Arnould, Catherine Lequeux, MM. Benjamin Lanier, Jean Jacques Campan*

*(1 abstention)*

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission consultative du secteur et Albert 1<sup>er</sup>**

- ✓ Vivre à Sceaux : Patrice Pattée, Roselyne Holuigue-Lerouge, Chantal Brault, Sakina Bohu-Albay, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Pierre Riotton, Catherine Lequeux
- ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention)*

**Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité du pôle Robinson.**

**M. le maire**

Il s'agit d'un organisme comprenant les représentants du STIF et de la RATP ainsi que des représentants de la Préfecture.

Je vous propose de désigner 8 membres de la majorité et 2 membres issus des groupes d'opposition, outre le maire.

- ✓ Vivre à Sceaux : Patrice Pattée, Florence Presson, Sylvie Bléry-Touchet, Claire Vigneron, Thierry Legros, Timothé Lefebvre, Xavier Tamby et Catherine Arnould.
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier
- ✓ La Voix des Scéens : Jean-Jacques Campan

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention)*

**Désignation des membres du conseil municipal au sein des comités consultatifs.**

**M. le maire**

Je vous propose de désigner six membres plus un membre de chacun des groupes de l'opposition. Si quelqu'un souhaite faire une place à Christian Lancrenon...

**CL3D (conseil local du développement durable)**

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous laissons notre siège à Christian Lancrenon.

**M. le maire**

Voici donc les candidatures :

- ✓ Vivre à Sceaux : Othmane Khaoua, Timothé Lefebvre, Pauline Schmidt, Claire Beillard-Boudada, Bruno Philippe, Xavier Tamby
  - ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison
  - ✓ Sceaux 2020 : Christian Lancrenon
- Outre le maire et les adjoints au maire membres de droit

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Comité consultatif sportif :**

- ✓ Vivre à Sceaux : Philippe Tastes, Jean-Pierre Riotton, Catherine Lequeux, Timothé Lefebvre, Sakina Bohu-Alibay, Patrice Pattée
  - ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison
  - ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon
- Outre le maire membre de droit

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention).*

**Comité consultatif de la ville pour tous :**

**M. le maire**

Il s'agit du comité qui tient lieu de commission d'accessibilité. Ce comité se réunit trois fois par an en journée.

- ✓ Vivre à Sceaux : Monique Pourcelot, Florence Presson, Bruno Philippe, Francis Brunelle, Catherine Arnould, Patrice Pattée
- ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ La Voix des Scéens : Hervé Douceron

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention)*

**Conseil des familles**

✓ Vivre à Sceaux : Chantal Brault, Florence Presson, Timothé Lefebvre, Sakina Bohu-  
Sceaux, le 5 mai 2014

- Alibay, Claire Beillard-Boudada, Philippe Tastes
- ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison
- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention)*

**Conseil des aînés :**

- ✓ Vivre à Sceaux : Monique Pourcelot, Francis Brunelle, Catherine Arnould, Bruno Philippe, Timothé Lefebvre, Catherine Lequeux
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier
- ✓ La Voix des Scéens : Hervé Douceron

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants. (1 abstention)*

**Conseil local des professionnels de santé :**

- ✓ Vivre à Sceaux : Francis Brunelle, Bruno Philippe, Monique Pourcelot, Xavier Tamby, Catherine Arnould, Othmane Khaoua
- ✓ Sceaux pour tous : Sophie Ganne-Moison
- ✓ La Voix des Scéens : Hervé Douceron

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention)*

**Conseil consultatif du commerce et de l'artisanat :**

- ✓ Vivre à Sceaux : Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, Thierry Legros, Jean-Pierre Riotton, Claire Vigneron, Monique Pourcelot
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier
- ✓ Sceaux 2020 : Christian Lancrenon

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Conseil consultatif de la vie scolaire :**

- ✓ Vivre à Sceaux : Chantal Brault, Thibault Hennion, Claire Vigneron, Xavier Tamby, Catherine Arnould, Sakina Bohu-Alibay
- ✓ Sceaux pour tous : Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention)*

**Conseil consultatif du tourisme et de la promotion du territoire :**

- ✓ Vivre à Sceaux : Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, Jean-Philippe Allardi, Chantal Brault, Isabelle Drancy, Liza Magri
- ✓ Sceaux pour tous : Benjamin Lanier
- ✓ La Voix des Scéens : Claude Debon

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (1 abstention)*

**Jean-Jacques CAMPAN**

Parmi toutes ces commissions, je n'ai pas vu la commission « droits des sols » qui existait dans la précédente mandature. Est-ce une volonté ou sera-t-elle présentée lors d'une prochaine séance ?

**M. le maire**

Non. C'est une commission qui n'est pas obligatoire. La commission « droits des sols » avait pour objet d'examiner les projets de permis de construire. Lors du précédent mandat, un membre de l'opposition a été nommé. Or, cette personne n'est venue qu'une seule fois. Je me suis dit que cela ne vous intéressait pas. La commission se réunira donc en interne, en groupe de travail consulté par le maire.

Je vous rappelle en effet que les permis de construire sont signés par le maire. La commission n'est là que pour éclairer la décision du maire.

**Constitution de la commission communale des impôts directs.**

**M. le maire**

Il ne s'agit pas de voter, mais d'approuver une liste de 32 contribuables imposés à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques choisira 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La commission communale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale et donne un avis sur les dossiers qui lui sont présentés par la Direction générale des finances publiques, par la Direction départementale des finances publiques. Ces avis se traduiront ensuite par la fixation de la valeur locative des biens nouveaux ou ayant fait l'objet d'un permis de construire.

La liste figure en annexe de la note de présentation. Il vous est demandé d'approuver cette liste.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Si je comprends bien. Vous avez établi cette liste et nous n'avons pas la possibilité de faire une proposition. Il s'agit d'une commission importante. Même si elle ne se réunit qu'une fois par an, elle peut avoir des incidences importantes sur les impôts locaux des personnes concernées. Or, dans cette liste, ne figure aucun membre de l'opposition.

**M. le maire**

Il s'agit d'une liste de contribuables. Ce ne sont pas des militants de parti politique ou d'associations. Toutes ces personnes ne sont pas forcément de la même sensibilité que la majorité du conseil municipal.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous sommes tous des contribuables. Par conséquent, nous pourrions très bien figurer sur cette liste.

**M. le maire**

Cela ne peut pas être des élus.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous n'avons aucun moyen de faire de contre-propositions. Le vote est donc bloqué.

**M. le maire**

Établissez votre liste et nous voterons.

**Benjamin LANIER**

Nous regrettons que la parité ne soit pas respectée.

**M. le maire**

Ce n'est pas si facile. Il faut déjà trouver des personnes qui acceptent d'être candidates.

**Benjamin LANIER**

C'est par la volonté politique que nous y arriverons.

**Chantal BRAULT**

Je profite de cette intervention pour signaler que cette parité est en effet bien trop souvent négligée.

**Benjamin LANIER**

Je remercie Chantal Brault de son soutien.

**Isabelle DRANCY**

Pour la confection de cette liste, il faut veiller à ce que les gens soient disponibles. Les réunions se tiennent en effet exclusivement dans la journée. Le risque est grand de ne pas atteindre le quorum. Dans ce cas, la commission ne peut rendre son avis sur les valeurs locatives. Celles-ci sont alors arrêtées d'office par le Directeur départemental. La notion de parité est très importante, mais en l'occurrence, il est surtout impératif d'avoir des gens disponibles. L'expérience montre que dans beaucoup de communes, le quorum n'est pas atteint.

**Benjamin LANIER**

Je ne pense pas que le fait d'être une femme interdise de se présenter à une commission et d'y être présente. Chacun jugera.

**Isabelle DRANCY**

Ma réflexion ne portait pas sur la parité, mais sur l'ensemble des éléments dont il a été discuté.

**M. le maire**

La fixation des catégories aboutissant à la fixation de la valeur locative est une décision de l'administration. La commission est là pour éclairer l'administration et donner un avis, mais il s'agit bien d'une décision de l'administration. En fonction des interlocuteurs, l'administration tient compte des avis de la commission, mais ce n'est pas toujours le cas. Il y a parfois des accords sur la fixation de la valeur locative de tel ou tel bien immobilier entre la commission, qui d'ailleurs parfois se prononce, et l'administration. C'est l'administration qui fait prévaloir son point de vue. Mais il est vrai que nous avons une bonne qualité de dialogue et que cette commission est effectivement un lieu intéressant.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Compte tenu du manque de transparence dans l'établissement de cette liste, nous ne prendrons pas part au vote.

*La délibération est approuvée à la majorité avec 1 vote contre : M. Hachem Alaoui-Benhachem ; 3 abstentions ; 3 élus ne prennent pas part au vote)*

**Proposition d'une liste de contribuables susceptibles de figurer au sein de la Commission intercommunale des impôts directs de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.**

**M. le maire**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste de contribuables composée de 5 membres :

- ✓ M. Patrick Allain
- ✓ M. Fridrik Bjarnason
- ✓ Mme Annie Dufour
- ✓ M. Philippe Rulliere
- ✓ M. Hervé Audic

**Hervé DOUCERON**

Il me semble que dans le cadre d'une démocratie, il y a les textes et la façon dont on les met en œuvre. Il n'est pas interdit d'élargir sans violer les textes. Pour l'établissement de ce type de listes, rien n'aurait interdit que les groupes de l'opposition soient consultés pour proposer des noms selon le principe de la proportionnalité.

Nous ne prendrons pas part au vote pour ce qui s'apparente à un petit manque de démocratie.

**M. le maire**

Je vous remercie. Rien ne l'interdit, mais tout permet qu'il soit procédé comme nous le faisons.

**Benjamin LANIER**

Pour les mêmes raisons, nous nous abstiendrons.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à la majorité avec 1 voix contre, 3 abstentions et 3 élus ne prennent pas part au vote.*

**Pouvoirs du maire – délégation du conseil municipal.**

**M. le maire**

Il s'agit d'une délibération classique. La note de présentation fait apparaître en caractères italiques ce qui figure dans le code général des collectivités territoriales et en caractères droits les précisions que nous apportons.

Il s'agit d'une délégation générale du conseil municipal au maire.

Est-ce qu'il y a des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous avons quelques remarques. L'article 20 fixe le montant des lignes de trésorerie à 3 M€. Nous estimons que ce montant est trop élevé. Nous proposons de le ramener à la moitié.

**Hervé DOUCERON**

Il s'agit d'un certain nombre de décisions qui impliquent le maire seul. Dans la mesure où l'on ne peut pas considérer qu'il y ait une grande démocratie, le fait que le maire décide seul d'un grand nombre de décisions ne nous satisfait pas. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération.

**M. le maire**

C'est le même type de délibération partout, quels que soient les élus. S'il faut faire passer toutes les décisions devant le conseil municipal, on ne peut plus travailler.

**Hervé DOUCERON**

Ce n'est pas ce que nous disons. Nous disons simplement qu'un certain nombre de barrières pourraient être un peu plus basses de façon à soumettre certaines décisions à discussion.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à la majorité avec 3 voix contre ; 1 abstention.*

## **Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.**

### **M. le maire**

Nous appliquons la règle de calcul sur les indemnités de fonction. À Sceaux, l'enveloppe maximale s'élève à 203 012 € par an pour l'ensemble des élus.

Il est proposé de fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ainsi qu'il suit :

- ✓ Indemnité du maire : 90 % de l'indice de référence 1015, majoré de 15 %, car nous sommes chef-lieu de canton, ce qui devrait être supprimé en 2015 (soit environ 3 934 € bruts par mois) ;
- ✓ Indemnité des adjoints au maire : 26,4 % de l'indice de référence 105, majoré de 15 % (soit 1 154 € bruts par mois) ;
- ✓ Indemnité des conseillers municipaux : 2,4 % de l'indice de référence 1015, majoré de 15 % (soit 104 € bruts par mois).

Est-ce qu'il y a des observations ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Vous sollicitez du conseil municipal une indemnité de fonction d'un peu plus de 3 900 €. Vous avez sollicité en 2008 un peu moins de 2 800 €. Nous avons d'ailleurs approuvé cette délibération, car nous considérons que cela était raisonnable.

Aujourd'hui, au moment où le salaire des fonctionnaires est gelé, où la valorisation des retraites devient symbolique, et où les salaires sont limités, nous considérons qu'une augmentation de votre indemnité de 41 % est totalement indécente.

Pour les adjoints, l'augmentation est un peu moins forte, mais tout de même significative, passant à 1 154 € contre 950 € en 2008, soit une augmentation de 22 %.

Nous proposons de rester au même niveau qu'en 2008 pour tout le monde.

### **M. le maire**

Nous appliquons simplement le barème fixé par la loi.

### **Hervé DOUCERON**

Il me semble que le barème fixe une fourchette que l'on n'est pas obligés d'appliquer au niveau le plus élevé.

### **M. le maire**

Effectivement, le barème fixe un maximum que nous n'atteignons pas.

Sceaux, le 5 mai 2014

**Christian LANCRENON**

Je pense que l'on aurait pu maintenir les mêmes niveaux qu'au précédent mandat pour donner un signe fort à la population en cette période où l'on demande à tous de faire des efforts. Je suis d'accord avec M. Campan.

**M. le maire**

Nous passons vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est approuvée à la majorité avec 4 voix contre et 3 abstentions.

**HABITAT**

**Opération rue des Pépinières – garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Habitat pour l'acquisition du terrain situé 4 rue des Pépinières.**

**M. le maire**

Il s'agit de donner la garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Habitat pour l'acquisition d'un pavillon situé 4 rue des Pépinières. Il s'agit d'un prêt d'un montant de 450 000 € sur 15 ans avec un taux indexé sur le livret A.

Je rappelle que ceci n'obère pas les ratios prudentiels, les garanties d'emprunt données aux offices publics de l'habitat n'étant pas prises en compte.

Est-ce qu'il y a des observations ?

**Hervé DOUCERON**

Il s'agit donc de l'acquisition d'un pavillon en vue de sa transformation en habitat collectif. Nous ne contestons pas le besoin de pouvoir loger tout le monde. Néanmoins, nous faisons remarquer qu'il s'agit d'un terrain relativement modeste sur lequel il est prévu de créer une cinquantaine de logements, ce qui va conduire à une densification particulièrement importante sur un territoire où il serait peut-être plus utile d'apporter un peu d'espace vert à la population.

C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération, non pas que nous soyons contre le principe, mais nous sommes contre la réalisation d'une opération à cet endroit dans l'intérêt de la qualité de vie des personnes qui y vivent déjà.

**M. le maire**

Il s'agit de l'une des zones identifiées au PLU qui doit faire l'objet de construction de logements par Sceaux Habitat. Mais il n'est pas question de construire 50 logements sur ce terrain seul,

naturellement. Sceaux Habitat est déjà propriétaire d'un ensemble de biens fonciers, mais pour que l'opération puisse se réaliser, il faut encore acheter deux biens. L'un de ces biens est ce pavillon situé 4 rue des Pépinières. L'autre est une maison qui est encore occupée. Nous nous sommes engagés à ne pas procéder à des expropriations, nous laissons donc les choses se faire. Sceaux Habitat possède des réserves foncières importantes dans ce secteur des Pépinières. Il est prévu depuis longtemps une opération de réalisation de logements avec réhabilitation des espaces extérieurs de ces résidences et la création d'un parc de stationnement souterrain pour libérer de l'espace public de qualité. C'est la poursuite d'une politique de maîtrise foncière, soit par la ville, soit par Sceaux Habitat dans ce secteur.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je ne comprends pas pourquoi Sceaux Habitat se porte acquéreur. Je croyais que la SEMA Sceaux était chargée des acquisitions, rénovations et constructions tandis que Sceaux Habitat gérait le parc locatif. Pourquoi n'est-ce pas la Sema Sceaux qui se porte acquéreuse ?

### **M. le maire**

Cela pourrait être la SEMA Sceaux. Sceaux Habitat dispose d'un certain nombre de réserves foncières sur l'ensemble de la ville. Aux Quatre Chemins, Sceaux Habitat est propriétaire de terrains qu'il revendra au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. C'est un office public de l'habitat dont la mission est de gérer un patrimoine de logements sociaux, de procéder aux attributions de logements, de gérer le patrimoine, mais aussi de faire des opérations. Sceaux Habitat a construit plusieurs immeubles encore récemment. Il a acheté en état futur d'achèvement des appartements, aux Carrés Natures par exemple. Il est en train de le faire sur l'opération qui va commencer rue des Clos Saint Marcel. Sceaux Habitat a vocation à être propriétaire.

La SEMA Sceaux a une vocation à peu près analogue. Elle a été créée au moment de la construction de la résidence des Bas Coudrais, il y a 50 ou 60 ans. En contrepartie des terrains appartenant à la Ville, la Caisse des Dépôts a cédé à la Ville l'immeuble de la rue Léon Blum qui a été logé dans une société d'économie mixte créée pour l'occasion. Dans les années qui ont suivi, la SEMA Sceaux a aussi procédé à des acquisitions et fait des constructions, rue du Docteur Roux par exemple. La SEMA Sceaux a joué un rôle analogue, sauf que ce n'est pas un office public de l'habitat.

Nous avons étudié la faisabilité d'un rapprochement entre la SEMA Sceaux et l'office, mais cela pose des difficultés fiscales importantes. La SEMA Sceaux étant une société anonyme, si elle vendait son patrimoine à l'office, elle devrait s'acquitter d'un impôt sur la plus-value extrêmement élevé.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je posais la question, car nous sommes à une époque où l'on cherche des économies de gestion un peu partout. A partir du moment où l'on a deux organismes qui font la même chose... Mais je comprends l'aspect fiscal.

**M. le maire**

Il existe une convention entre la SEMA Sceaux et Sceaux Habitat. L'activité locative de la SEMA-Sceaux est gérée par l'équipe de Sceaux Habitat moyennant une rémunération fixée par convention.

**Hervé DOUCERON**

La SEMA Sceaux étant une société anonyme, pouvez-vous nous préciser si les administrateurs sont rémunérés ou non ?

**M. le maire**

La réponse est non.

Nous passons au vote sur cette garantie d'emprunt

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à la majorité avec 3 voix contre.*

**VI- AFFAIRES CULTURELLES**

**Demande de subvention annuelle de fonctionnement pour la bibliothèque municipale auprès du conseil général des Hauts-de-Seine.**

**Jean-Philippe ALLARDI**

Nous devons délibérer pour obtenir une subvention du conseil général au profit du fonctionnement de notre bibliothèque municipale. Nous avons obtenu l'année dernière 11 186 €.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à solliciter cette subvention auprès du conseil général des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2015.

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

## **VII- AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Carte scolaire – 2014-2015.**

#### **Chantal BRAULT**

Il s'agit de veiller à garder autant que faire se peut le même nombre de classes dans nos écoles.

La direction départementale de l'Éducation nationale évalue chaque année la possibilité d'ouverture ou de fermeture de classes en fonction des effectifs prévisionnels.

Il a été prononcé la fermeture d'une classe à l'école primaire du petit Chambord, une classe qui avait été ouverte en 2010 sur la base d'un double niveau GS/CP, et la fermeture d'une classe à l'école élémentaire des Clos Saint Marcel.

Nous demandons le maintien du nombre actuel de classes pour assurer la moyenne d'élèves par classe à 25 enfants, garantir ainsi la qualité de nos écoles et des conditions d'enseignement les plus favorables.

#### **M. le maire**

Est-ce qu'il y a des interventions ?

#### **Benjamin LANIER**

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette demande. Nous restons par ailleurs vigilants sur l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée prochaine.

#### **M. le maire**

Nous sommes aussi vigilants quant à l'application de la réforme ou des réformes – on ne sait plus très bien - des rythmes scolaires. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII- AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **Constitution d'un groupement de commandes pour diverses familles d'achats.**

#### **Isabelle DRANCY**

Nous proposons dans cette délibération de constituer un groupement d'achats entre la commune et le CCAS. Les groupements faits jusqu'à présent concernaient uniquement certaines commandes. Il s'agit en début de mandat de créer un cadre pérenne pour six ans.

Sceaux, le 5 mai 2014

Le champ d'application des commandes est assez large. Il concerne les fournitures de bureau, mais aussi les commandes d'électricité ou de fluides.

La Ville coordonnera la passation des marchés. Enfin, le recours à des groupements d'achats sera facultatif. Il faut que ce soit un atout pour la Ville pour peser sur les prix et avoir davantage de mutualisation, mais cela ne doit pas devenir un handicap, notamment si les besoins étaient différents.

**Benjamin LANIER**

Nous nous réjouissons qu'une de nos propositions de mutualisation ait été reprise. Est-ce qu'il y aura d'autres mutualisations de ce genre ?

**Isabelle DRANCY**

Nous allons tenter l'expérience avec le CCAS. Nous verrons ensuite comment cela fonctionne. Mais cela représente déjà la majorité des commandes publiques. Il ne s'agit pas non plus de créer une charge de travail supplémentaire aux services municipaux en leur faisant prendre en charge d'autres commandes pour d'autres structures.

**Benjamin LANIER**

Je pensais à la communauté d'agglomération par exemple.

**Isabelle DRANCY**

Il ne s'agit pas non plus d'avoir un transfert de charges de la communauté d'agglomération vers la commune. L'idée est déjà de tenter l'expérience, de voir quelles sont les économies réalisées et ensuite de progresser.

**M. le maire**

La mutualisation existe depuis longtemps et pas seulement à Sceaux. Nous avons voté tout à l'heure la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration des syndicats intercommunaux. Ces grands syndicats sont des exemples tout à fait frappants de mutualisation et ce depuis fort longtemps. Ils permettent de négocier des volumes beaucoup plus importants que ne le ferait une commune seule. Le SIGEIF compte plus de 100 communes membres, ce qui pèse fortement lorsque l'on négocie l'achat de gaz. Et nous en bénéficions tous. Cela existe depuis très longtemps. Ce sont des prestations bien identifiées.

Pour d'autres prestations, les choses sont moins évidentes. En réalité, nous nous ne maîtrisons que deux structures publiques : la Ville et le CCAS. Même Sceaux Habitat n'a pas le même statut. Par conséquent, les décisions ne sont pas prises selon le même mode de gouvernance.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est approuvée à l'unanimité.*

#### **IX- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

#### **X- COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Pas de communications du maire.

#### **XI- DÉCISIONS DU MAIRE**

Le relevé de décisions figure au dossier.

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai deux questions qui concernent les décisions du maire. Le prix du contrat passé avec Malgozarta Montenoise, artiste, dans le cadre d'une exposition à l'hôtel de ville n'est pas spécifié dans le relevé de décisions. Au début de la mandature de 2008, je vous avais demandé de mettre systématiquement les montants relatifs à vos décisions, ce que vous faisiez jusqu'à présent.

#### **M. le maire**

Parce qu'il n'y a pas de redevance. C'est un contrat sans conséquences financières.

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je me permets de vous demander de le mentionner. Cela m'évitera de poser la question. Je vous signale d'ailleurs que le conseil général fait cette précision lorsqu'il y a des contrats sans conséquences financières.

J'ai une deuxième question qui concerne la requête introduite par Mme Demuynck devant la Cour administrative d'appel de Versailles. De quoi s'agit-il ?

#### **M. le maire**

C'est une dame qui s'est blessée en tombant au cimetière. C'est un contentieux qui dure depuis un certain nombre d'années autour de la prise en charge des frais médicaux.

## **XII- QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de Claude DEBON**

#### **Claude DEBON**

La question concerne le droit d'expression des associations de quartier dans Sceaux Mag.

Nous avons proposé dans notre programme de donner la parole aux associations de quartier dans Sceaux Mag. Cela se fait dans un certain nombre de villes autour de Sceaux comme Bagneux. Reprenez-vous cette proposition à votre compte ?

Dans votre programme électoral, vous avez prôné la concertation. Sous quelle forme voyez-vous la concertation avec les associations de quartier ?

#### **M. le maire**

En ce qui concerne la possibilité d'expression des associations de quartiers dans le magazine de la Ville, elle est effective depuis longtemps. Les associations de quartier, au même titre que les autres, peuvent nous adresser des informations relatives à des actions qu'elles se proposent de réaliser en direction des Scéens.

Si ces initiatives sont susceptibles d'intéresser les Scéens et les lecteurs de Sceaux Magazine, une insertion peut intervenir dans la rubrique « associations ». C'est le cas d'ailleurs pour des opérations de vide-greniers ou d'animation de quartier.

Au cours des dernières années, les associations de quartier ont été largement associées aux réflexions de la Ville, notamment à l'occasion de l'élaboration du PLU. Nous avons tenu jusqu'à cinq réunions par associations, dans ce cadre. Cela nous a pris énormément de temps, mais c'était absolument passionnant. Ces associations sont représentées au sein de différentes commissions consultatives. Par conséquent, je ne pense pas d'avoir besoin de m'inspirer du programme de telles ou telles listes autres que Vivre à Sceaux en matière de concertation et de droit d'expression des associations, et plus particulièrement des associations de quartier.

### **Question orale d'Hervé DOUCERON**

#### **Hervé DOUCERON**

Ma question porte sur les commissions finances et urbanisme.

Les commissions des finances (dénomination préférable à celle de « suivi budgétaire », ce qui en réduit considérablement la portée) et de l'urbanisme n'ont pas été réunies depuis plusieurs années. Pour cette nouvelle mandature à quelle fréquence envisagez-vous de les réunir ?

Concernant les zones de projets définis par le PLU la commission d'urbanisme sera-t-elle réunie pour donner un avis avant présentation au public ?

### **M. le maire**

Dans le cadre des secteurs de projets, je vous rappelle que nous avons défini pour chacun d'eux des modalités de concertation par délibération. Il ne s'agit pas seulement d'une volonté du maire, puisqu'une proposition de la majorité municipale sur le déroulement de cette concertation a été votée par délibération du conseil. C'est d'ailleurs la démarche naturelle et normale dans ce genre de dossiers. Il y a eu notamment constitution de commissions consultatives pour les Quatre Chemins et pour Albert 1<sup>er</sup>.

La concertation se déroule pendant la phase d'études préalables jusqu'à l'adoption d'orientations d'aménagement et d'un programme. La commission d'aménagement d'urbanisme ne constitue pas un organe consultatif désigné dans le cadre de la concertation sur les secteurs de projets. Cette commission ainsi que les deux autres commissions se réunissent autant que de besoin au cours du mandat.

### **Question orale de Jean-Jacques CAMPAN**

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Il s'agit d'enseignements à tirer du dossier Renaudin.

Monsieur le Maire, en votre qualité de Président du Conseil d'administration de la Maison de retraite Renaudin, vous avez étroitement travaillé avec le Directeur de cet établissement sur le projet d'extension.

Dès le début du projet, la « Voix des Scéens » avait émis les plus vives réserves portant notamment sur les points suivants :

- a) Une architecture dessinée par un cabinet sans expérience en matière de maisons de retraite et de plus non conforme au règlement du POS de l'époque. Lors du conseil municipal du 16 décembre 2009 (voir page 54 du PV), vous avez écarté ma recommandation de ne pas démarrer les travaux tant que le recours déposé par les riverains contre le permis de construire n'était pas purgé.
- b) Un coût à la place supérieur de 50 % à ce qui est constaté toute chose égale par ailleurs, coût qui aurait pu permettre de construire 50 % de places nouvelles supplémentaires.
- c) Un coût d'hébergement que les frais financiers, entre autres, feraient augmenter de 25 à 30 % (66 €/j en 2008). Nous en sommes à 84, soit déjà +27 %. Et encore, uniquement parce que le conseil général a refusé l'augmentation supérieure que l'établissement dont vous êtes le Président du Conseil d'administration demandait.

A ce jour, le nouveau bâtiment n'est toujours pas en service et suite à cette cascade de mauvaises orientations de départ et de mauvaise gestion, le Directeur a démissionné en janvier 2014 en parlant de « fiasco ».

La nouvelle direction a pris des mesures qui laissent espérer la mise en service début juin.

Afin d'éviter qu'une telle gabegie d'argent public ne se reproduise, pourriez-vous nous indiquer comment vous envisagez à l'avenir de travailler avec tous, opposants inclus et sans a priori, pour mieux intégrer des arguments trop vite repoussés ?

### **M. le maire**

Monsieur Campan, il ne s'agit pas vraiment d'une question, mais d'une déclaration.

Je veux simplement rappeler que la maison de retraite Renaudin constitue un établissement public géré dans le cadre des objectifs fixés par une convention tripartite signée par le Préfet, le président du conseil général et le directeur de l'établissement, lui-même nommé par l'Etat.

Le suivi de projet de restructuration est réalisé dans le cadre du conseil d'administration de l'établissement s'agissant d'un projet dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Ville. Vous y êtes d'ailleurs étroitement associé en qualité de représentant du conseil général. Et je note que vous semblez mieux informé que moi sur la date d'ouverture du nouveau bâtiment.

Je laisserai à l'appréciation des organismes de tutelle, à savoir l'Agence régionale de santé et le conseil général, les termes que vous employez, tels que « gabegie d'argent public » par exemple, dont vous savez parfaitement que ce n'est pas le cas.

S'agissant de votre question à proprement parler, je me limiterai à vous répondre que si le conseil d'administration et les organismes de tutelle avaient suivi à l'époque vos recommandations, il n'y aurait plus aujourd'hui d'établissement Marguerite Renaudin, car il aurait dû fermer pour non-respect des normes.

Mes chers collègues, je vous remercie. Je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance qui aura lieu le 19 juin. Je remercie le public fidèle et attentif de nous avoir accompagnés.

*La séance du conseil municipal est levée à 21 h 41.*